

dans l'union
et complète-
leur présent

la fédérale et la
ure séparée de
forme actuelle,
ions actuelles de
érale n'exécutant
général qui lui
r les provinces
ainerait une in-
lle comprendrait
torité législative
e la même ma-
iatielle seul pour

arrivée au Cana-
projet d'une union
ue que je discutai
sérieuses, et avec
rps publics dans
a pourrait objecter
beaucoup de cas
abarrasés; qu'une
de fait, et légiti-
es, attendu que la
spire d'une fédé-
Législature et de
cipal motif d'une
nciler les préten-
n de leur propre
le cas de dépen-
ées au gré de l'au-
le cours des dis-
fait de grandes dif-
gouvernement fé-
vent provenir de la
ce plan auraient
provinces. Mais
ion des avantages
atté de trouver les
onies fortement et
plan qui élèverait
ablant à une exis-
dération sanction-
ment monarchique,
e union législative
iant les Français du
ernement de leur
ta intérieure, je
Britanniques par
sition graduelle des
ogène.

raduelle est passée
uel des ceptes par-
s douter que tout
ait employé contre
cune forme de gou-
s douter que toute
de nouveau dans le
qu'elle possédara,
arrêter le gouverne-
ait fait. Il faudrait
fédérale du temps
t de tous les partis;
aisse pas ce temps,
on d'une législature
population Française
rétablir la tranqui-
le régime vigoureux
ne trouvera de gou-
on législative.

plation du Haut-Can-
habitant Anglais du
nie à 450,000, l'union
ément une majorité
ité, qui augmenterait

annuellement par l'influence de l'émigration Anglaise, et je ne doute guère que les Français, une fois placés en majorité par le cours légitime des événements et l'opération de causes naturelles, renonceraient à leurs vaines espérances de nationalité. Je ne veux pas dire qu'ils dépourraient immédiatement leurs amicités actuelles, ou qu'ils renonceraient à l'espoir d'attendre leur fin par des moyens violents. Mais l'existence des deux unions dans les îles Britanniques, peut nous apprendre avec quelle efficacité le bras puissant d'une législature populaire peut forcer une population réfractaire à l'obéissance; et le désespoir du succès serait graduellement disparaître les amicités existantes, et porterait les Canadiens Français à acquiescer à leur nouvel état d'existence politique. Je n'aimerais certainement pas à assujettir les Canadiens Français à la domination de la même minorité Anglaise avec laquelle ils luttent depuis si longtemps; mais je ne pense pas qu'ils eussent à craindre l'oppression ou de l'injustice d'une majorité qui émanerait d'une source aussi étendue; et dans ce cas la très grande partie de la majorité n'ayant jamais été amenée en collision avec eux, ne les regarderait avec aucune animosité qui pourrait affecter leur sentiment naturel d'équité. Les dotations de l'Église Catholique dans le Bas-Canada, et l'existence de toutes ses lois actuelles, pourraient être, jusqu'à ce que la Législature unie les eût changées, garanties par des stipulations semblables à celles adoptées dans l'union entre l'Angleterre et l'Écosse. Je ne pense pas que l'histoire subséquente de la législation Britannique doive nous faire croire que la nation qui a une majorité dans une législature populaire, puisse vraisemblablement user de son pouvoir pour changer avec précipitation les lois d'un peuple qui lui est uni.

L'union des deux Provinces assurerait au Haut-Canada le grand objet actuel de ses desirs. Toutes les disputes quant à la division ou au montant des revenus, cesseraient. Le surplus des revenus du Bas-Canada suppléerait à ce qui manque au Haut, et la Province inférieure ainsi placée dans l'impossibilité d'agioter pour le surplus de son revenu, qu'elle ne pourrait pas réduire, gagnerait autant, je crois, par cet arrangement que la Province supérieure qui trouverait ainsi un moyen de payer l'intérêt de sa dette. Il ne serait pas injuste de charger le Bas-Canada de cette dette, en autant que les travaux publics pour la confection desquels cette dette a été contractée, intéressent autant l'une que l'autre Province. On ne doit pas non plus supposer, que celle qui puisse avoir été la mauvaise administration qui en grande partie a occasionné cette dette, les Canaux du Haut-Canada seront toujours une source de perte plutôt que de gain. L'achèvement des travaux publics projetés et nécessaires, aura lieu par l'union. L'accès à la mer serait assuré au Haut-Canada. L'épargne des deniers public qu'assurerait l'union des différents départements dans les deux Canadas, fournirait les moyens d'administrer le gouvernement général sur une échelle plus efficace, qu'il ne l'a été jusqu'à présent, et la responsabilité de l'Exécutif serait garantie par le poids que le corps représentatif des Provinces Unies aurait sur le gouvernement et la législature Impériales.

Mais convaincu que je suis qu'un résultat aussi désirable serait assuré par l'union législative des deux Provinces, je suis porté à aller plus loin, et à demander si on n'atteindrait pas plus facilement tous ces résultats en étendant cette union législative à toutes les Provinces Britanniques de l'Amérique du Nord; et si les avantages que j'anticipe par l'union de deux de ces Provinces, ne pourraient pas, ou ne devraient pas en justice, être accordés à toutes. Une telle union mettrait décidément fin à toutes les querelles de races; elle mettrait toutes les provinces en état de coopérer pour tous les objets d'un intérêt commun et, par dessus tout, elle formerait un peuple grand et puissant, qui posséderait les moyens de s'assurer un bon gouvernement responsable pour lui-même, et qui sous la protection de l'Empire Britannique, pourrait ainsi un certain rapport contrebalancer l'influence croissante et prépondérante des Etats-Unis sur le continent de l'Amérique. Je ne

L

crains pas qu'une législature coloniale aussi puissante et aussi indépendante dédaigne abandonner sa liaison avec la Grande-Bretagne. Au contraire, je crois que l'exemption pratique d'une intervention indue, qui serait le résultat d'un tel changement, renforcerait les liens actuels de sentiments et d'intérêts, et que la liaison deviendrait de plus en plus permanente et avantageuse, vû qu'il y aurait plus d'égalité, de liberté et d'indépendance locale. Mais à tout événement, notre premier devoir est d'assurer le bien-être de nos compatriotes dans les Colonies; et si dans les décrets cachés de cette sagesse qui gouverne le monde, il est écrit, que ces Colonies ne doivent pas toujours faire partie de l'empire, nous devons à notre honneur de veiller à ce que, lorsqu'elles se séparent de nous, elles ne soient pas le seul pays sur le continent de l'Amérique, dans lequel la race anglo-saxonne sera incapable de se gouverner elle-même.

Je suis, en vérité, si éloigné de croire que l'accroissement de pouvoir et le poids qui serait donné à ces Colonies par une union mettrait en danger leur connexion avec l'empire, que je considère cette mesure comme le seul moyen d'entretenir un sentiment national qui contrebalancerait efficacement toutes tendances qui peuvent maintenant exister pour une séparation. Aucune société composée d'hommes libres et intelligents, ne se contentera d'un système politique, qui la mettrait, parce que cela mettrait son pays, dans une position inférieure à ses voisins. Le colon de la Grande Bretagne est, il est vrai, lié à un grand empire; et la gloire de son histoire, les signes visibles de son pouvoir actuel, et la civilisation de son peuple, sont calculées et propres à élever et à gratifier son orgueil national. Mais il sent aussi que les liens qui l'attachent à l'empire sont ceux d'une dépendance prolongée; il ne sent qu'en passant, ce pouvoir et cette prospérité, et il sait que dans ce gouvernement ni lui ni ses compatriotes n'ont de voix. Tandis que son voisin de l'autre côté de la frontière, se donne de l'importance, sachant que son vote exerce de l'influence dans les conseils, et que lui-même participe dans les progrès d'une nation puissante, le Colon sent la nullité de l'influence du gouvernement restreint et subordonné auquel il appartient. Dans sa propre colonie, et les voisines, il ne trouve que de petits objets occupent une société petite, stationnaire et divisée; et c'est lorsque les chances d'une communication incertaine et tardive lui apportent les nouvelles de ce qui s'est passé un mois auparavant, de l'autre côté de l'Atlantique, qu'il se ressouvent de l'empire auquel il est lié; mais l'influence des Etats-Unis l'entoure de tous les côtés et lui est toujours présente. Elle se répand autant que la population augmente et que les communications s'étendent; elle pénètre dans toutes les parties du continent où paraît l'esprit d'entreprendre et commercial de l'Américain. Elle est sentie dans toutes les transactions de commerce, à partir de l'opération importante du système monétaire, jusqu'aux plus petits détails de trafic ordinaire. Elle empreint dans toutes les habitudes et les opinions des pays voisins, les sentiments, les pensées et les usages du peuple Américain. Telle est l'influence qu'une grande nation exerce sur un petit pays qui l'avoisine. Ses idées et ses mœurs le subjuguent, même lorsqu'il est nominellement indépendant de son autorité. Si nous désirons prévenir l'extension de cette influence, on ne peut le faire qu'en donnant aux Colons de l'Amérique du Nord une nationalité qui leur soit propre, en élevant ces petites sociétés peu importantes, à un état qui aura quelque objet d'importance nationale, en donnant ainsi à leurs habitants un pays qu'ils ne désireront pas voir absorbé par un autre même plus puissant.

Tout en voyant que la formation d'un système étendu de gouvernement et d'une union puissante des différentes Provinces produiraient ce résultat important sur les sentiments de leurs habitants en général, je suis enclin à attacher un bien grande importance à l'influence que cela aurait, en donnant une plus grande carrière et plus de contentement à la forte ambition des personnes les plus actives et les plus éminentes dans les Colonies.